

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

Date de convocation : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	Excusée Pouvoir à Sabine RUY
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

Joël CHANEL est désigné secrétaire de séance.

PREAMBULE : Intervention de la Brigade Motorisée de Tossiat

L'objectif était de mieux connaître ce service situé à l'entrée de l'autoroute et dont les actions (relevés d'infractions, recherche de substances illicites, prévention) se situent notamment sur la partie de l'autoroute passant par Tossiat.

Monsieur le Maire annonce un point supplémentaire dans la partie administration générale : délibération créant un poste de remplaçant sur le temps périscolaire. Le conseil valide à l'unanimité l'ordre du jour

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2024 est adopté à l'unanimité avec la précision suivante. Dans la partie de la commission animation, il est précisé que la maison médicale propose de reconduire l'opération Octobre Rose et que la pharmacie travaille sur un projet concernant les champignons.

2- FINANCES

Rapporteur : Joël CHANEL, Maire Adjoint

Sous la présidence de Monsieur Joël CHANEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour les différents budgets et en l'absence de monsieur le Maire,

1) Compte administratif 2023 Budget communal

Le solde d'exécution 2023 est de 99 393.93 €

L'excédent global cumulé au 31/12/2023 représente 565 989.85 €

- Le déficit cumulé d'investissement représente 466 595.92 €
- Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 99 393.93€

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	918 229,52 €	1 047 903,38 €	129 673,86 €
	Investissement	537 663,26 €	315 479,97 €	-222 183,29 €
			Résultat 2023	-92 509,43 €
Reports de l'exercice 2022	Fonctionnement		436 315,99 €	436 315,99 €
	Investissement	211 156,13 €		-211 156,13 €
			Report 2022	225 159,86 €
Total (réalisations + reports)		1 667 048,91 €	1 799 699,34 €	132 650,43 €
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	33 256,50 €		0,00 €
Résultats cumulés	Fonctionnement	918 229,52 €	1 484 219,37 €	565 989,85 €
	Investissement	782 075,89 €	315 479,97 €	-466 595,92 €
TOTAL CUMULÉ		1 700 305,41 €	1 799 699,34 €	99 393,93 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif :

CONSTATE que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2) Approbation du compte de gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001006 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOURG-EN-BRESSE ETABLISSEMENT : TOSSIAT

Résultats budgétaires de l'exercice

35900 - TOSSIAT Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 001 803,13	1 414 015,99	2 415 819,12
Titres de recette émis (b)	315 479,97	1 048 457,92	1 363 937,89
Réductions de titres (c)		554,54	554,54
Recettes nettes (d = b - c)	315 479,97	1 047 903,38	1 363 383,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 001 803,13	1 414 015,99	2 415 819,12
Mandats émis (f)	537 663,26	926 243,05	1 463 906,31
Annulations de mandats (g)		8 013,53	8 013,53
Depenses nettes (h = f - g)	537 663,26	918 229,52	1 455 892,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédant		129 673,86	
(h - d) Déficit	222 183,29		92 509,43

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2023 (BP+DM), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2024-014

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget communal présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2023
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en tout point identique dans ses résultats au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à donner quitus au comptable public pour la présentation de son compte de gestion 2023

3) Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement :	129 673,86
Excédent d'investissement :	0,00
A Résultat de l'exercice	129 673,86
B Résultat antérieur reporté	436 315,99
C Résultat à affecter (A + B)	565 989,85
D Solde d'exécution d'investissement	-222 183,29
Résultat antérieur reporté	-211 156,13
TOTAL	-433 339,42
E Solde restes à réaliser	-33 256,50
F Besoin de financement (E + D)	-466 595,92
AFFECTATION	
Affectation de réserve R 1068 invest.	466 595,92
Report de fonctionnement R 002	99 393,93
Dépenses d'investissement D 001	433 339,42
Résultat affecté	565 989,85

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dont les résultats sont conformes aux écritures de Monsieur le Trésorier,
Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 26 mars 2024

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AFFECTE les résultats 2023 au Budget primitif 2024
de la manière suivante :

Résultats du budget communal :

Le résultat de clôture 2023 est de -92 509.43 €

(Excédent fonctionnement 129 673.86 € + déficit investissement 222 183.29 €).

L'excédent global cumulé au 31/12/2023 représente 565 989.85€.

Le déficit cumulé d'investissement est de 466 595.92 €.

Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 99 393.93 €.

4) Vote de budget Primitif 2024

- a) Fongibilité des crédits

Considérant la mise en place de la M57 depuis le 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section

HABILITE monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

b) Etat des indemnités des élus.

Conformément à l'obligation de transparence, les indemnités des élus sont présentées en Conseil municipal à l'ensemble des conseillers municipaux présents

c) Emprunts – situation au 01/01/2024

OBJET	ORGANISME PRETEUR	ANNEE	MONTANT EMPRUNT	TAUX Initial	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	Amortissement 2024	Intérêts 2024	Date fin
Groupe scolaire + divers	CACIB	2005	1 000 000,00	4,14%	240 mois	212 100,00	67 600,00	8 927,30	2025
Coeur village 1ère tranche	CERA	2008	300 000,00	4,89%	240 mois	104 105,67	18 847,93	4 748,63	2028
Coeur village 2ème tranche	BP	2009	150 000,00	4,04%	240 mois	53 689,21	8 468,83	2 041,81	2029
Coeur village 3ème tranche	CERA	2010	120 000,00	3,06%	240 mois	50 515,21	6 573,51	1 470,81	2030
Boulangerie + travaux divers	CERA	2011	185 216,58	1,55%	180 mois	40 582,03	14 374,57	1 474,39	2026
Achat tracteur	Bque postale	2021	100 000,00	0,19%	60 mois	60 067,00	20 000,04	99,88	2026
TOTAL			1 855 216,58			521 059,12	135 864,88	18 762,82	

d) Vote du taux des taxes

La taxe d'habitation sur les résidences principale est supprimée depuis le 01/01/2023.

La taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.

Il est proposé modifier les taux pour cette année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les taux comme ci-dessus proposés pour l'année 2024

APPLIQUE pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10.21%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.90%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.77%

e) Provision pour créances douteuses

Cette provision doit être constituée dans 3 cas :

1. Dès l'ouverture d'un contentieux en 1^{ère} instance contre la commune
2. Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au code du commerce pour les garanties d'emprunts, prêts, créances...
3. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Pour la commune de Tossiat, nous devons prévoir une provision pour le cas 3. Cette provision représente 15% des créances de plus de 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **2024-015**

DECIDE D'INSCRIRE au budget principal 2024 compte 681 un montant de 700 €

f) Vote des subventions

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023	PROPOSITION 2024
ADAPA	600,00	500,00	500,00 €	500,00 €
ADMR	600,00	500,00	500,00 €	500,00 €
AIN DOMICILE SERVICE		500,00	500,00 €	500,00 €
AMFTELETHON	160,00		0,00 €	0,00 €
Amicale des donneurs de sang	240,00 €	240,00 €	250,00 €	250,00 €
Banque alimentaire	200,00	400,00	500,00 €	500,00 €
Batterie fanfare la Vigneronne			205,00 €	210,00 €
BTP CFA	50,00 €	100,00 €	150,00 €	100,00 €
MFR LA Vernée			100,00 €	50,00 €
Club Amitié Loisirs	1 000,00	4 000,00	4 000,00 €	4 000,00 €
Comité de jumelage (Allemagne)	0,00 €	3 000,00 €	900,00 €	1 250,00 €
Docteur Clown	100,00	100,00	100,00 €	200,00 €
FNACA				300,00 €
Full contact Tossiat	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jeux Interquartiers			0,00 €	800,00 €
OCCE (coop. Scolaire)	650,00 €	650,00 €	700,00 €	700,00 €
OSR 01	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Photo Club de Tossiat	300,00 €	600,00 €	500,00 €	550,00 €
Restaurant du cœur	300,00	400,00	500,00 €	500,00 €
Secours populaire	100,00	400,00	500,00 €	500,00 €
Sou des Ecoles			3 430,00 €	3 000,00 €
Sud Revermont Tennis de table	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Tennis Club Sud Revermont	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention

VALIDE l'attribution des subventions selon le tableau ci-dessus pour l'année 2024 à hauteur de 17 660 €

g) Vote du budget 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'affectation à la section d'investissement représente 101 926.88 €.

VOTE BUDGET - RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023 + DM	PROPOSITION BP 2024
011 Charges à caractères générales	342 150,00 €	400 650,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	437 800,00 €	476 850,00 €
65 Autres charges de gestion courante	140 250,00 €	146 175,70 €
66 Charges financières	22 300,00 €	20 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 500,00 €	10 000,00 €
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circul.	700,00 €	700,00 €
022 Dépenses imprévues	22 497,99 €	- €
023 Virement à la section d'investissement	442 460,00 €	101 926,88 €
042 Opérations d'ordre	2 358,00 €	2 358,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 414 015,99 €	1 158 660,58 €
	1 414 015,99 €	1 158 660,58 €
RECETTES		
002 excédent antérieur reporté	436 315,99 €	99 393,93 €
013 atténuations de charges	5 000,00 €	10 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	- €	- €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	85 400,00 €	120 300,00 €
73 impôts et taxes	737 800,00 €	770 819,65 €
74 dotations, subventions, participations	125 800,00 €	127 947,00 €
75 autres produits de gestion courante	22 200,00 €	28 200,00 €
76 produits financiers	1 500,00 €	2 000,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	- €
78 Reprises sur amortissements	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 414 015,99 €	1 158 660,58 €
	1 414 015,99 €	1 158 660,58 €

VOTE BUDGET - RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	DEPENSES Proposition BP 2024	RECETTES Proposition BP 2024
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	433 339,42 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	
10	Reprise sur taxe d'aménagement	70 000,00 €	
020	Dépenses imprévues	0,00 €	
16	Amortissement des emprunts en euros	142 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	
205	Reprise licence	7 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	324 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	2 000,00 €	
024	Produits de cession		0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		2 358,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves		560 595,92 €
13	Subventions d'investissement		56 000,00 €
16	Emprunts		297 458,62 €
21	Virement de la section de fonctionnement		101 926,88 €
4582	Produits des cessions		0,00 €
001	Excédent d'investissement n-1		0,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 018 339,42 €	1 018 339,42 €
		1 018 339,42 €	1 018 339,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention

APPROUVE le budget primitif principal pour l'exercice 2024 (y compris les subventions)

- dépenses de fonctionnement : 1 158 660,58 €
- recettes de fonctionnement : 1 158 660,58 €
- dépenses d'investissement : 1 018 339,42 €
- recettes d'investissement : 1 018 339,42 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

h) Budget annexe Lotissement en Chessenin

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
605	011	travaux	voirie, VRD...	80 939,00	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (op réelle)	262 660,00
608	043	frais accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt	-	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (par Débit c/33500)	-
608	011	Divers frais stockables	indemnité propriétaire ou autres frais	10 050,00	71355	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	-
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis + frais ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal	159 379,00	(757 en MAR7)	77	subvention exceptionnelle	subvention budget principal	-
6045	011	études, prestations de service	géomètre, essais de sols, fouilles archéologiques	1 540,00	786	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	-
					7552 (75822 en M57)	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement	-
					7588 (75888 en M57D)	85	recettes diverses	Arondis de TVA	6,00
			s/total (coût de production)	251 908,00					
6522 (65822 en M57)	05	excédent à reverser	reversement d'excédent au budget principal en cours de vie du lotissement	752,00					
65888	05	dépenses diverses	Arondis de TVA	6,00					
66111	06	intérêts emprunts							
7133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/33500)	-					
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial terrain ou constatation vente de lots (par R 3555)	-					
022	022	dépenses imprévues							
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
			TOTAL	252 665,00				TOTAL	252 665,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt		
168741	16	avance	adv. remboursable du budget ppal	-	168741	16	avance	av. remboursable du budget ppal	
3351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)		3351	040	Stocks de terrains en cours	Annul stock initial Terrains	
3354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3354	040	Stocks d'études en cours	Annul stock initial Etudes	0,00
3355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)		3355	040	Stocks de travaux en cours	Annul stock initial Travaux	
33581	040	travaux en cours	frais accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stock annexes en cours	Annul stock initial annexes	
33586	040	travaux en cours	frais financiers (par Crédit c/7133)		33586	040	Stocks financiers en cours	Annul stock initial frais financiers	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par R 71355)		3555	040	reprise stock initial terrains	Annul stock initial Terrains	
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001	001	résultat inv. reporté	excédent	
			TOTAL	-				TOTAL	-
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE									

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget annexe l'exercice 2024

3- GRAND BOURG AGGLOMERATION

Dans le cadre du marché à bon de commandes de Grand Bourg Agglomération auquel la commune adhère, le Maire a rencontré le dirigeant de SOCATRA. Il est acté par le conseil municipal de dénoncer la convention qui lie la commune à ce marché.

4- ADMINISTRATION GENERALE

a) Délibération 2024-04-010 : Constatation de la répartition du fonds de solidarité

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes

membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont également actualisés, comme chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Cette actualisation suppose une révision libre des attributions de compensation, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération de leur conseil municipal.

Par ailleurs, la forte hausse des dépenses de fonctionnement subie par les collectivités du fait de l'inflation et l'éligibilité de Grand Bourg Agglomération à la dotation de l'Etat dite « filet de sécurité » au titre de l'exercice 2022 ont créé des conditions exceptionnelles cette année.

Ainsi, dans le cadre la révision libre, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé de porter de manière exceptionnelle le montant du fonds à 1 300 000 €, dont 300 000 € pour les communes de moins de mille habitants et 1 000 000 € pour les communes de plus de mille habitants. Les modalités de calcul restent inchangées, sur la base du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2019. Ces conditions exceptionnelles d'attribution du fonds ne portent que pour l'année 2024.

Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes.

La délibération du Conseil communautaire du 12 février 2024 a acté le montant par commune.

Les communes éligibles doivent délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2024. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

	u	
	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023 (Hors Fonds de Solidarité)	FONDS DE SOLIDARITE 2024
CERTINES	173 773,19 €	11 305,45 €
DRUILLAT	128 828,27 €	8 243,82 €
JOURNANS	39 923,83 €	5 150,34 €
SAINTE-MARTIN-DU-MONT	91 473,67 €	14 461,13 €
TOSSIAT	355 819,65 €	9 223,84 €
TRANCLIERE	67 660,05 €	3 215,07 €
TOTAL	857 478,66 €	51 599,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SE PRONONCE favorablement sur le montant du fonds de solidarité sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024 selon le tableau ci-dessus.

b) **Délibération n° 2024-04-002 : Recrutement temporaire d'un agent pour le service de la cantine.**

Le Maire ou le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de pouvoir assurer le service de la cantine

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'absence d'un agent :

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'animation à temps non complet à raison de 12 heures maximum de travail par semaine du 8 janvier 2024 au 7 juillet 2024;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'animation à compter du 8 janvier 2024 pour 12 heures maximum jusqu'au 7 juillet 2024.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 9.5 heures.

4- URBANISME

PLU : prochaine réunion le 18/04. Des réponses sont attendues sur les contraintes liées à l'assainissement

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir :

- * TRANSFERT DE PC : BLATRIX Gérard – Rénovation d'un logement existant - Impasse de la Reyssouze
- * GARDE Christophe – Modification ouvertures + piscine – Route de la Grande Vavrette

- Déclarations préalables :

- * PUVILLAND Jean-Charles – Création d'ouverture – Chemin de la Bouvatière
- * VUILLERMET Gilles – Pose panneaux photovoltaïques – Impasse de la Reyssouze
- * LACHARD Nathan – Pose panneaux photovoltaïques – Impasse des Teppes
- * RUY Sabine & D'IZIDORO Philippe – Pose panneaux photovoltaïques – Route de Salles
- * GIDEL Bertrand – Abri de jardin – Chemin du Gaz du Soulier
- * BLATRIX Gérard – Division parcellaire – Quai de la Reyssouze
- * LEMAITRE Laurent – Pose panneaux photovoltaïque – Chemin de la Bouvatière
- * BARBOSA José – Pose de panneaux photovoltaïques – Chemin de Mas Gruzin

5 – COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

Suite à la fermeture d'un commerce, réflexion sur la mise en place d'un marché

Les professionnels de la maison médicale ont été reçus par le SIEA

Banquet des classes : Bien passé

Animation théâtre le 3 avril : Animation gratuite proposé par le théâtre de Bourg-en-Bresse

- Commission communication

Le magazine sera diffusé en mai.

- Commission environnement

Haie le long du piétonnier : Les arbres ont été plantés avec l'aide des chasseurs

Débétonisation de la Reyssouze. Une réunion a eu lieu avec une vingtaine de riverains

Opération Village propre le 06/04/24

Ramassage des poubelles. Certaines bennes sont encore disposées sur la commune. Elles vont être enlevées par Grand Bourg Agglomération prochainement

- Commission embellissement et fleurissement

Plantation des jardinières le 21/05

Plantation des massifs le 29/05

- Commission Scolaire et Périscolaire

Conseil d'école : pas de remarque particulière

- Commission travaux-bâtiments

Toit de la garderie : un expert viendra pour analyser les fuites

Chauffage : des devis sont en cours

- Commission voirie

Compte rendu de la commission voirie. Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection des voiries communales Achat du camion. Le camion est commandé. En attendant l'entreprise nous prête un autre camion

- CCAS

Travail en cours sur deux dossiers

Prochain conseil : 2 mai 2024 à 20h

Séance levée à 22h30

SIGNATURES

Le Président de Séance
Le Maire,



Le Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a blue circle. The signature appears to be 'Jaw'. Below the circle, there is a short horizontal blue line.